

Le Président de l'Université de Lorraine,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles :

- L 712-2,
- L 613-2

Vu le décret n°2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine 13 juin 2017 créant le Diplôme d'Université Dialogue social,

Vu la Proposition de Monsieur le Directeur de l'Institut Régional du Travail

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du Président de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017,

ARRÊTE

Article 1 :

Sont nommés pour l'année universitaire 2021-2022 en tant que membres du jury du DU, chargé de la validation du diplôme d'Université Dialogue social :

- MEIFFRET-DELSANTO Kristel, Maître de Conférences de droit privé, Présidente
- ADAM Patrice, Professeur de droit privé et sciences criminelles
- MOULLET Stéphanie, Maître de Conférences en sciences économiques
- JULLIOT Sophie, Maître de Conférences de droit privé
- MAZAUD Anne-Laure, Maître de Conférences de droit privé

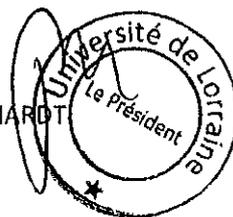
Article 2 :

Le Directeur de l'Institut Régional du Travail est chargé de l'application du présent arrêté qui sera notifié aux personnes concernées et affiché à la Présidence, sur le site internet de l'université et au sein de la composante.

Fait à Nancy, le 29 octobre 2021

Le Président de l'Université de Lorraine

Pierre MUTZENHARDT



15 MARS 2022

Affiché le :

Transmis au Recteur, Chancelier des universités, le

15 MARS 2022